



N° de résolution
ou annotation

**Province de Québec
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
Comté de Maskinongé**

Une séance ordinaire des membres du Conseil Municipal a eu lieu le 6^r juillet 2020 à 19h30 en vidéoconférence à huis clos dû à la pandémie COVID-19 tel que le permet le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation. L'enregistrement de la séance est disponible sur le site web de la municipalité tel que demandé via l'arrêté ministériel #2020-029 du 26 avril 2020.

À laquelle étaient présents :

- Monsieur Yves Robert
- Madame Lorraine L. Lambert
- Monsieur Pierre Picotte
- Monsieur Jean-Pierre Frappier
- Monsieur Alexis Charbonneau
- Madame Mélanie Lacoursière

Madame Sylvie Clément, secrétaire-trésorière-adjointe était présente.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Bourassa, maire.

Rés. 130-07-2020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière appuyé par monsieur Jean-Pierre Frappier et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que lu, avec la mention que l'item « Varia » demeure ouvert et d'ajouter l'item 17.1 –Service public d'appel d'urgence 9-1-1/Signature de protocole d'entente.

Rés. 131-07-2020

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert, appuyé par monsieur Yves Robert et unanimement résolu, que ce conseil approuve les procès-verbaux des séances précédentes.

CORRESPONDANCE

Commission scolaire de l'Énergie	10/06/2020	Modification du nom
M. Germain Dubé et Mme Danie Picard	11/06/2020	Demande de continuité de trottoir
Ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques (MELCC)	17/06/2020	Droits annuels pour la propriété d'un barrage à forte contenance
Transports Québec (MTQ) – Direction des aides aux municipalités, aux entreprises et aux individus	19/06/2020	Programmations municipales autorisées de projets d'infrastructures en voirie locale
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	25/06/2020	Dispositifs de sécurité pour les véhicules à benne basculante



N° de résolution
ou annotation

Déboursés du mois de juin 2020

Des chèques	#19 770 à #19 789	46 351.77 \$
Salaires :	#24 à #27	120 007.03 \$

Liste des comptes à payer :

Des chèques	#19 790 à #19 893	292 497.14 \$
-------------	-------------------	---------------

CERTIFICATION DES DISPONIBILITÉS DE FONDS

Je soussigné, secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente, que des fonds sont disponibles pour les dépenses ci-dessus mentionnées.

Sylvie Clément, secrétaire-trésorière adjointe

Rés. 132-07-2020

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte
Appuyée par monsieur Alexis Charbonneau
Et unanimement résolu :

- d'approuver les dépenses ci-dessus.

Rés. 133-07-2020

ADOPTION DU NOUVEAU LOGO MUNICIPAL ET DE LA PASTILLE DU 150^{ÈME}

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a donné un mandat à la firme Cognitif afin de travailler une nouvelle image de marque afin de bien identifier et représenter la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter un logo reflétant l'image de la municipalité, tout en conservant les armoiries actuelles;

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière
Appuyé par madame Lorraine Lambert
Et unanimement résolu

- d'adopter le nouveau logo municipal ainsi que la pastille qui sera utilisée dans le cadre du 150e de la municipalité, de même que les différents slogans tel que présenté dans les documents finaux présentés par Cognitif.

Rés. 134-07-2020

DOSSIER : STABILISATION DU TALUS – RUE ST-JOSEPH APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE # 3

Il est proposé par monsieur Yves Robert,
Appuyée par monsieur Pierre Picotte
Et unanimement résolu :

- d'approuver et autoriser le paiement du décompte #3 x à Bernard Lessard Excavation inc. au montant de 19 358.76 \$ (taxes incluses) dans le dossier de stabilisation de talus de la rue St-Joseph.



N° de résolution
ou annotation

ADOPTION DU RÈGLEMENT #436-2020 DÉCRÉANT UN EMPRUNT DE 830 545 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA « TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) »

Considérant que des documents sont manquants pour adopter le règlement #436-2020, ce point est reporté à une séance ultérieure.

OUVERTURE DE SOUMISSIONS
DOSSIER : TRAVAUX DE RÉFECTION (TRONÇONS 1 ET 4)
DU RANG LAC CACHÉ

Jeudi le 18 juin 2020 à 11h00 a eu lieu l'ouverture des soumissions pour le dossier de réfection du Lac Caché (appel d'offres 2020-107)

(9) soumissions nous sont parvenues.

L'ouverture des soumissions est faite devant les personnes suivantes et a également été enregistré pour être disponible sur SÉAO :

- Sylvie Clément, directrice générale
- Anabelle Rondeau, secrétaire-réceptionniste
- Michel Bourassa, maire
- Andréanne Renaud, directrice des loisirs, sports, culture et communications
- Jocelyn Boillard – Sintra
- Denis Bouchard, Maskimo
- Alexandre Lebel, Entreprise RMG

Les soumissions se lisent comme suit :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Maskimo Construction Inc.	769 475.94 \$
Excavation Normand Majeau Inc.	685 473.97 \$
Sintra Inc.	786 538.81 \$
Bernard Lessard Excavation Inc.	560 903.52 \$
Alide Bergeron et fils Ltée	601 491.71 \$
Entreprises RGM	597 892.48 \$
Construction et Pavage Boisvert	716 649.02 \$

Rés. 135-07-2020

ABROGATION DE LA RÉOLUTION #105-05-2020

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière
Appuyé par monsieur Pierre Picotte
Et unanimement résolu

d'abroger la résolution #105-05-2020 ayant pour titre « Regroupement des offices municipaux des municipalités de Charette, de la paroisse de Saint-Alexis-des-Monts, de la paroisse de Saint-Barnabé et de Saint-Paulin »



N° de résolution
ou annotation

Rés. 136-07-2020

REGROUPEMENT DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-BARNABÉ NORD, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHARETTE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-PAULIN ET DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-Barnabé Nord, l'Office municipal d'habitation de Charette, l'Office municipal d'habitation de Saint-Paulin et l'Office municipal d'habitation de Saint-Alexis-des-Monts ont demandé l'autorisation du ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux de la Paroisse de Saint-Barnabé, de la Municipalité de Charette, de la Municipalité de Saint-Paulin et de la Paroisse de Saint-Alexis-des-Monts un projet d'entente de regroupement des quatre (4) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert
Et appuyé par monsieur Yves Robert
Et unanimement résolu

que le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Saint-Barnabé Nord, de l'Office municipal d'habitation de Charette, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Paulin et de l'Office municipal d'habitation de Saint-Alexis-des-Monts suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

PRIORISATION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (185, BOULEVARD ALEXANDRE)

Considérant que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation autorise depuis le 4 juillet 2020 la tenue des procédures publiques comme à l'habitude, le sujet est annulé.

Rés. 137-07-2020

DEMANDE DE RÉVISION DE LA VALEUR D'UN BÂTIMENT (DOSSIER 10 – 14 RUE SAINTE-ANNE)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu plusieurs plaintes concernant l'état de la propriété du 10 – 14 rue Sainte-Anne.

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment a été inspecté par les inspecteurs du service d'aménagement et d'urbanisme de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE ces derniers ont noté un état de vétusté important sur l'immeuble.



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inspection, et à la production d'un rapport d'inspection sommaire, les inspecteurs ont des raisons de croire que cet immeuble est actuellement surévalué.

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau,
Appuyé par madame Lorraine L. Lambert
et résolu unanimement

- de mandater le service d'évaluation de la MRC de Maskinongé à réviser la valeur de l'immeuble afin qu'elle reflète l'état réel des lieux.

Rés. 138-07-2020

**TOURISME – EMBAUCHE – AGENT DE DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu ouverture et affichage pour le poste d'agent de développement touristique ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu recommandation du comité RH;

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert,
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Frappier
Et unanimement résolu :

- de procéder à l'embauche de madame Suzie Martel à titre d'agente de développement touristique en date du 22 juin 2020 selon les conditions prévues à la convention collective et à son formulaire d'embauche.

Rés. 139-07-2020

LES FLEURONS DU QUÉBEC – ADHÉSION 2020-2021

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte,
Appuyé par monsieur Yves Robert
Et unanimement résolu :

- de poursuivre l'abonnement aux Fleurons du Québec, au coût annuel de 448 \$.

Rés. 140-07-2020

ACHAT DE MODULES POUR LE SKATEPARC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité recevra des sommes provenant du PSPS (politique de soutien aux projets structurants) pour absorber les frais relatifs aux acquisitions

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière,
Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau
Et unanimement résolu :

- de procéder à l'achat de modules pour le skate parc auprès de l'entreprise SpinWorks pour un montant de 15 000 \$ (taxes en sus) tel que décrit dans la soumission du 6 juillet 2020.



N° de résolution
ou annotation

Rés. 141-07-2020

CALENDRIER MUNICIPAL 2021

CONSIDÉRANT QU'une communication courriel nous est parvenu de EMPC (Éditions Médiaplus communications) à l'effet que le calendrier 2021 serait de 16 pages compte tenu des frais amenés par la COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'il a été proposé de déboursier un supplément pour maintenir le calendrier dans sa version actuelle, soit un total de 32 pages;

CONSIDÉRANT QUE l'année 2021 représente l'année du 150e anniversaire de la municipalité et que le format actuel du calendrier est très apprécié des citoyens;

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte,
Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau
Et unanimement résolu

- de déboursier le montant exigé par EMPC, soit un montant de 2 000 \$ (taxes en sus) afin de conserver la version actuelle de 32 pages pour l'édition 2021 du calendrier.

Rés. 142-07-2020

**DOSSIER : AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT DE SERVICE
APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE # 4**

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière,
Appuyée par monsieur Alexis Charbonneau
Et unanimement résolu :

- d'approuver et autoriser le paiement du décompte # 4 de la Cie « Les Entreprises Baillargeon et Colombe Inc. » au montant de 16 329.83 \$ (taxes incluses) dans le dossier d'agrandissement du bâtiment de service (bloc sanitaire), situé au 30 Saint-Olivier.

Rés. 143-07-2020

**APPUI AUX DEMANDES DE L'ORGANISME SANS BUT LUCRATIF
MASKICOM**

CONSIDÉRANT QUE plus de 30 % du territoire de la MRC de Maskinongé n'a pas accès à Internet haute vitesse, ce qui représente plus de 5000 résidences et entreprises;

CONSIDÉRANT QUE Internet haute vitesse est reconnu comme un service de base par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et que l'organisme souhaite que 90 % des Canadiens aient accès à des vitesses Internet de 50 mégabits/seconde pour la fin de 2021;

CONSIDÉRANT QU'en 2017, Innovation Sciences, Développement économique Canada et le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec ont octroyé 10,4 M\$ pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire de Maskinongé dans le cadre du programme *Brancher pour innover*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé a créé l'organisme à but non lucratif (OBNL) Maskicom pour offrir Internet haute vitesse à ses citoyens, avec un budget total de 12,4 M\$;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le déploiement de Maskicom devait être terminé au plus tard le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE le lourd processus de demande de permis, les longs délais et la mauvaise foi évidente de certains propriétaires de structures de soutènement ont grandement ralenti le déploiement de Maskicom;

CONSIDÉRANT QUE devant certains refus de Bell Canada et de Sogetel, Maskicom a dû à certains endroits enfouir la fibre optique et/ou payer pour faire réparer des structures de soutènement ne lui appartenant pas, à très grands frais;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie et le confinement ont confirmé la nécessité d'avoir accès à Internet haute vitesse en 2020;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a mis sur pied une table de coordination réunissant Hydro-Québec, Bell Canada, Télébec et TELUS afin de faciliter la réalisation des projets d'accès à Internet haute vitesse;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau,
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Frappier
et résolu unanimement

QUE la municipalité appuie Maskicom dans ses demandes aux gouvernements du Québec et du Canada afin que la date limite pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la MRC de Maskinongé soit reportée d'un an, soit au 31 mars 2022;

QUE la municipalité appuie Maskicom dans ses demandes aux gouvernements du Québec et du Canada afin que des sommes supplémentaires lui soient octroyées pour payer les frais exorbitants et déraisonnables engendrés par le lourd processus de demande de permis, les longs délais et la mauvaise foi évidente de certains propriétaires de structures de soutènement;

QUE la municipalité appuie Maskicom dans sa demande au gouvernement du Québec de rendre publiques les discussions et les décisions prises à la table de coordination réunissant Hydro-Québec, Bell, Télébec et TELUS;

QUE la municipalité demande au gouvernement du Québec d'agir promptement pour que les organismes comme Maskicom puissent avoir facilement accès aux structures appartenant à Hydro-Québec sans être assujettis au bon vouloir d'une compagnie privée compétitrice, agissant comme juge et partie, en l'occurrence Bell Canada;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au niveau provincial à :

- M. François Legault, premier ministre du Québec,
- M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation,
- M. Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie,
- M. Simon Allaire, député de Maskinongé;



N° de résolution
ou annotation

Rés. 144-07-2020

Et au niveau fédéral à :

- M. Navdeep Bains, ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie,
- M. François-Philippe Champagne, ministre des Affaires étrangères,
- M. Steven Guilbeault, ministre du Patrimoine canadien,
- M. Yves Perron, député de Berthier-Maskinongé;

**REMERCIEMENTS – DESJARDINS – AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE
DANS LE CADRE DU 150^E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Mélanie Lacoursière,
Appuyé par monsieur Pierre Picotte
Et unanimement résolu

- de remercier la Caisse Populaire Desjardins d'avoir octroyer une aide financière d'un montant de 50 000 \$ afin de réaliser divers projets et diverses activités dans le cadre des fêtes du 150^e anniversaire de la municipalité en 2021 et d'acheminer une lettre pour démontrer notre reconnaissance.

Rés. 145-07-2020

**AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ ALEXIMONTOISE D'HISTOIRE ET
DE GÉNÉALOGIE (SAHG) DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DU
PROJET DE FRESQUE MURALE**

CONSIDÉRANT QUE la Société Aleximontoise d'Histoire et de Généalogie (SAHG) a fait une demande d'aide financière auprès du comité 150^e de la municipalité dans le cadre de la réalisation de leur projet de fresque murale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une aide financière de Desjardins pour la réalisation de tels projets;

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière,
Appuyé par monsieur Yves Robert
et unanimement résolu

- d'accorder à la SAHG le versement d'un montant de 9 500 \$ afin de réaliser le projet de fresque mural sur le bâtiment de la municipalité et d'informer l'organisme que les sommes devront être justifiées auprès de la municipalité sous forme de reddition de comptes et qu'advenant le cas où les sommes ne seraient totalement investies dans le projet, le solde résiduel devra alors être remboursé à la municipalité.

Rés. 146-07-2020

**SERVICE PUBLIC D'APPEL D'URGENCE 9-1-1
SIGNATURES DE PROTOCOLE D'ENTENTE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé a procédé à un appel d'offres public concernant le service de répartition des appels 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé informe les municipalités par le biais de la résolution #169-06-2020 qu'elles sont autorisées à signer un contrat individuellement avec le Groupe CLR inc. de Trois-Rivières pour le service centralisé d'appels d'urgence 9-1-1- que Monsieur le maire et la directrice-générale, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.



N° de résolution
ou annotation

Rés. 147-07-2020

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert,
Appuyée par monsieur Alexis Charbonneau
Et unanimement résolu :

- d'autoriser la signature de protocole d'entente avec la Cie Groupe C.L.R., Inc. de
Trois-Rivières, concernant le service de répartition téléphonique 9-1-1 et le service de
répartition secondaire incendie;

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert et unanimement résolu, que
l'assemblée soit levée.

Maire

Secrétaire-Trésorière adjointe

« Je, Michel Bourassa, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de
l'article 142 (2) du Code municipal ».

